

**COMMUNIQUE DU BUREAU DE LA COLLEGIALE DES  
PEDIATRES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE  
PARIS**

Une réunion extraordinaire du Bureau de la Collégiale de Pédiatrie de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris s'est tenue le 17 février 2010 à 18 heures à l'hôpital Necker-Enfants Malades. Cette réunion a été motivée par des décisions récemment annoncées par le conseil exécutif de l'Assistance Publique concernant le démantèlement de l'activité pédiatrique spécialisée de l'hôpital Trousseau.

L'ensemble des participants à cette réunion est conscient des déficits budgétaires croissants de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et de la nécessité d'une réorganisation, voire d'une restructuration des activités pédiatriques au sein de l'institution, même si une partie de ce déficit est attribuable à la sous-valorisation des actes pédiatriques par la T2A.

Cependant, l'ensemble des participants à la réunion :

- partage l'émotion et l'inquiétude générés par les décisions annoncées le 19 janvier dernier
- souligne que la disparition des spécialités médico-chirurgicales pédiatriques de l'hôpital Trousseau paraît incohérente avec l'arrivée récente d'une maternité de niveau 3 et le développement d'un pôle lourd de périnatalogie
- n'accepte pas que des décisions aussi graves et lourdes de conséquences aient pu être prises sans discussions ni concertations, en complète contradiction avec les conclusions du rapport Desmonts/Leglise, demandé par la DPM de l'APHP dans le cadre du plan stratégique 2010-2014, qui recommandait le maintien des centres hospitaliers pédiatriques existants
- refuse la méthode de travail proposée pour les mois qui viennent, méthode qui avalise une décision prise dans les conditions précédemment citées. Dans le même ordre d'idée, le bureau de la collégiale ne comprend pas pourquoi le groupe de travail annoncé doit être présidé par le Directeur Général et le Président de la CME,
- demande une évaluation indiscutable et indépendante, appuyée sur des compétences extérieures à l'APHP, des besoins de santé spécialité pédiatrique par spécialité pédiatrique, à l'aide de dossiers techniques, et du nombre de centres spécialisés nécessaires à la poursuite de la bonne prise en charge des enfants malades de notre région qui comporte entre 12,5 et 13 millions d'habitants (soit 1.5 millions d'enfants et d'adolescents). Seule une évaluation de ce type peut permettre une définition précise de l'offre de soins pédiatriques indispensable
- souhaite que les réorganisations à venir intègrent complètement la dimension universitaire de l'activité pédiatrique à

l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris en terme de recherche et de formation des futurs pédiatres, des généralistes, et de l'ensemble des personnels soignants

- exige que la Collégiale de Pédiatrie soit partie prenante de l'ensemble des réflexions à venir concernant l'ensemble du processus.

L'ensemble des participants réaffirme la nécessité d'une véritable prise en compte spécifique de la médecine de l'enfant et de l'adolescent en CHU car c'est au sein de notre institution que sont prises en charge les pathologies graves, chroniques, malformatives, génétiques, .... C'est également au sein de notre institution que l'immense majorité des urgences pédiatriques est accueillie. L'ensemble des participants rappelle que, dans tous ces domaines, le secteur privé n'est pas un véritable concurrent.

Fait à Paris le 18 février